

Le 17 mars 2022

Compte rendu du CDAS 43 du 4 mars 2022

La quasi-totalité de la réunion CDAS a été consacrée à la fois à l'avenir de l'action sociale au sein du ministère et au fait que la Haute-Loire n'a toujours pas de délégué à l'action sociale.

Chacune leur tour, les organisations syndicales ont fait remarquer que l'avenir de l'action sociale du ministère de finances était pour le moins brumeux :

- toujours pas de schéma organisationnel,
- toujours pas de délégué régional ;
- toujours pas de délégué départemental dans chaque département.

A ce sujet, Rémi LANGLOIS, le délégué d'Ardèche qui effectue l'intérim du poste de la Haute-Loire depuis 2020 en plus de son travail habituel, a décidé de n'assurer que la gestion courante pour la Haute-Loire, car cet intérim affecte la qualité de son travail en Ardèche. Il avait par ailleurs lors des précédentes réunions fait part de son souhait de quitter cet intérim.

L'ensemble des organisations syndicales ont loué son travail, son implication et son professionnalisme. Les représentants des personnels l'ont soutenu dans la démarche et ont demandé unanimement et fermement la nomination rapide et pérenne d'un délégué **pour la Haute-Loire et affecté en Haute-Loire !**

A l'ordre du jour de cette réunion, le point concernant les crédits d'action locale pour 2022 est effectué. La « bonne » surprise concerne la dotation de 18 000 € pour 2022 (soit 2 000 € de plus que les années précédentes). Toutefois du fait du départ programmé de Rémi seules les actions du premier trimestre seront menées à terme. Les actions prévues pour l'année 2022 ne seront possibles qu'en cas de recrutement rapide d'un délégué désigné pour la Haute-Loire.

Actions prévues pour 2022 :

- Pour les retraités :

le 17 mars 2022 : rencontre amicale avec collation (remplacement galette) avec la participation de la MGEFI sur le thème le sport pour les seniors.

En septembre 2022 : visite des Baux de Provence,

- Pour les actifs et les enfants :

arbre de Noël,

parc Spirou en juin ou automne,

une autre activité est possible en automne au vu du budget,

aide à la rentrée scolaire.

Dans une optique de faciliter le recrutement d'un délégué départemental, la Présidente du CDAS 43 propose d'effectuer un recensement des agents du Département « intéressés » par les missions d'action sociale. Toutefois il ne s'agit aucunement d'un recrutement, le choix des délégués Départementaux étant de la compétence du délégué Régional qui doit être nommé par le secrétariat général d'ici septembre. Les représentants des personnels sont favorables à ce recensement mais

tiennent à alerter les éventuels intéressés sur le fait qu'à ce jour les modalités d'exercice et la localisation du poste ne sont pas définis.

Toutefois, nous venons d'avoir confirmation, un poste de délégué va être ouvert pour notre Département, le recrutement sera géré par le Secrétariat Général, la fiche de poste sera publiée prochainement.

Concernant le budget de l'action sociale Rémi LANGLOIS évoque également la situation des aides de l'ALPAF qui sont peu sollicitées. Ainsi il est important de rappeler que les agents peuvent bénéficier de différents dispositifs d'aides financières et de prêts (aide à la première installation, prêt pour l'équipement du logement, aide à la propriété,...). Toutes les aides et prêts sont détaillés sur le site de l'ALPAF (<https://www.alpaf.finances.gouv.fr/accueil/aides-et-prets.html>).